

n° 77_2025DEL
Nomenclature n° 717

Nombre de membres : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-77_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le six novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

Étaient absents/excusés :

Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à Mme Laurence PELLÉ
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON
M. Julien JEROME
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Virginie POITOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



77-2025DEL – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE JARGEAU ET L'ASSOCIATION « JARGEAU SPORT MUSCULATION »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la Ville de Jargeau et l'association "Jargeau Sport Musculation" ;

Considérant que la Ville de Jargeau souhaite promouvoir le bien-être et la santé au travail de ses agents, en leur permettant d'accéder à des activités physiques encadrées sur le territoire communal ;

Considérant que l'association "Jargeau Sport Musculation" propose aux agents municipaux un accès à la salle de sport à tarif préférentiel et à des horaires adaptés, dans le cadre d'un partenariat formalisé par convention ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention précisant les modalités d'adhésion, d'accès et de responsabilité des agents municipaux, ainsi que les conditions d'exécution du partenariat ;

Après avis favorable de la Commission des finances et cadre de vie en date du 5 novembre 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- approuver la convention de partenariat entre la ville de Jargeau et l'association « Jargeau Sport Musculation » jointe en annexe n° 3.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 77_2025DEL
Nomenclature n° 717

Nombre de membres : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-77_2025DEL-DE

S²LO

- autoriser Madame le Maire à signer ladite convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité



Le Secrétaire de séance,



Julie GOUSSU

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 13 novembre 2025



Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :

